

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE ROUSSES

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 048-214801300-20251219-DE_051_2025-DE



Séance du 19 décembre 2025

Membres en exercice : 9

Date de la convocation : 12/12/2025

Présents :

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

8

Votants : 7

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Jonathan MEYNADIER, Evodie HERAIL, Claude GRELLIER, Bernard AEBERHARD, Michel AGRINIER, Philippe BOUTELLIER, Hugo GHISLAIN

Pour : 7

Représentés :

Contre : 0

Présents non votants : Jonathan MEYNADIER

Abstentions : 0

Excusés :

Absents : Maryse GARIT

Secrétaire de séance : Claude GRELLIER

Objet : Déneigement des voiries communales pour l'hiver 2025/2026 - DE_051_2025

Vu la délibération du 11 octobre 2024 concernant le "Déneigement des voiries communales pour l'hiver 2024/2025";

Considérant que les modalités financières du GAEC de Rousses arrêtées pour l'hiver 2025/2026 restent inchangées à 70 € HT de l'heure ;

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention de déneigement des voiries communales avec le GAEC de Rousses pour l'hiver 2025/2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix POUR (Monsieur Jonathan MEYNADIER n'ayant pas pris part au vote et Madame Maryse GARIT absente en raison de son pouvoir à Monsieur Jonathan MEYNADIER) :

- **DECIDE** de reconduire la convention de déneigement des voiries communales avec le GAEC de Rousses pour l'hiver 2025/2026 au tarif de **70.00 € HT de l'heure**.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire et commander le déneigement des voiries communales lorsque nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16 / 01 / 2026
et publié ou notifié
le 16 / 01 / 2026

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

